



Le 5 novembre 2021

TABLE DES MATIÈRES

NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

M. Melanson

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

M. Melanson

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

M. Melanson

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

M. Melanson

L'hon. M. Flemming

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

SOINS DE SANTÉ

M. D'Amours

L'hon. M^{me} Shephard

M. D'Amours

L'hon. M^{me} Shephard

PREMIÈRES NATIONS

M. G. Arseneault

L'hon. M^{me} Dunn

M. G. Arseneault

L'hon. M^{me} Dunn

NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

M. Coon

L'hon. M. Higgs

SYSTÈME DE TRANSPORT COLLECTIF

M. Coon

L'hon. M^{me} Green

PESTICIDES

M. Austin

L'hon. M. Holland

NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

M. Melanson

L'hon. M. Flemming

M. Melanson

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

[Original]

NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, suite à d'énormes pressions de la part du public, de l'opposition officielle, des personnes qui veulent travailler et non faire la grève et, semble-t-il, de deux parlementaires du côté du gouvernement actuel, le premier ministre a finalement eu une réunion d'une durée de huit heures hier pour discuter de la situation des relations de travail avec les employés de la fonction publique. C'était réellement un bon premier pas. Le premier ministre a — du moins hier — finalement réalisé que la discussion et le dialogue sont plus importants qu'un monologue. Cela dit, la question est la suivante : Le premier ministre a-t-il perdu une occasion d'arriver à une solution ou bien avons-nous réellement une solution? Le premier ministre peut-il nous dire cela ce matin?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Merci de la question. Oui, la journée d'hier a été longue. Nous avons tenu une réunion avec des dirigeants du SCFP, et, hier soir à la fin de celle-ci, nous disposions d'une marche à suivre. Nous en sommes arrivés à une entente qui devait être présentée aux autres dirigeants de l'unité de négociation. En fait, je suis déçu que nous continuions aujourd'hui sur le même sujet. Vraiment, étant donné le résultat que nous avons obtenu hier soir, je trouve cela très étonnant. Cela dit, le procureur général et la ministre Shephard examinent nos options à ce stade-ci. La ministre demeure toujours en communication avec la direction générale de chaque régie de santé et les dirigeants au sein du système de santé et des hôpitaux de la province.

Ce matin, le député a parlé de préoccupations à l'égard du système de santé. Nous sommes en période de pandémie et nous aurons...

Le président (l'hon. M. Oliver) : Merci, Monsieur le premier ministre.

[Original]

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, l'approche paternaliste du premier ministre n'a pas fonctionné pendant trois ans, et je ne pense pas qu'elle va commencer à fonctionner aujourd'hui. Ensuite, la raison pour laquelle les grévistes continuent à manifester à l'extérieur est qu'ils ont été échaudés tant de fois par vous. Ils sont très méfiants. Il n'y a pas encore d'entente, si je comprends bien. Il n'y a pas d'entente. La bonne nouvelle est qu'il semble y avoir une certaine communication.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Voici donc ma question au premier ministre : Les discussions entre le premier ministre et le mouvement syndical vont-elles se poursuivre aujourd'hui? Ensuite, lundi matin, le premier ministre sera-t-il parvenu à une entente en mettant de l'eau dans son vin et en apportant un peu plus de flexibilité pour que ces personnes qui veulent travailler soient de retour au travail à ce moment-là?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je ne suis pas sûr que le chef de l'opposition ait écouté. Nous nous sommes entendus hier soir. Voilà pourquoi je dis qu'il est dommage que nous poursuivions sur le sujet ce matin. La situation actuelle se pose à nous et nous nous attaquerons aux difficultés qui touchent nos hôpitaux. Les gens doivent retourner au travail au sein du système de santé. Nous sommes en période de pandémie. Cela a été très clairement souligné pendant la discussion hier soir, et les dirigeants en ont convenu.

En parlant à de nombreuses personnes autour de l'édifice aujourd'hui, j'ai eu l'impression qu'elles ne comprenaient pas ce qui leur est offert ni la raison pour laquelle elles manifestent. Je ne sais pas combien d'entre vous leur ont parlé directement, mais je les ai encouragées à parler à leurs représentants pour qu'elles comprennent exactement l'entente établie hier soir. Permettez-leur de prendre la décision. Monsieur le président, je suis très confiant. Si les personnes concernées comprennent véritablement l'entente établie hier soir, elles seront contentes de retourner au travail.

[Original]

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, je pense que le premier ministre a dit avoir discuté avec les gens qui sont en grève. C'est la première fois. C'est la première fois. Je dois vous dire que je discute avec ces personnes, comme le fait toute mon équipe. Il y a une chose que ces personnes comprennent bien ; elles sont extrêmement méfiantes à l'égard de ce que fait le premier ministre.

Alors, Monsieur le président, s'il y a cette entente... Car, il semblerait qu'il y ait une entente, je ne sais plus ; ce n'est pas encore clair. Nous allons attendre d'entendre l'autre côté de l'histoire, parce qu'il y a toujours deux côtés à une histoire, et parfois même trois. Le premier ministre a-t-il retiré de la table toute la question du régime des pensions? Parce que ces 5 000 fonctionnaires du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance ont actuellement accès à une pension. Le premier ministre s'entête sur la question des risques partagés. Cela a-t-il été retiré de la table pour arriver à une entente?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je ne vais pas négocier avec le chef de l'opposition. Nous avons tenu notre réunion hier soir, et je ne vais pas négocier publiquement. Hier soir, pendant notre réunion, une entente a été conclue, et l'équipe de négociation a accepté de la présenter à ses pairs et de recommander qu'elle soit approuvée. C'est tout ce que je dirai sur le sujet pendant la séance actuelle. J'aimerais continuer à insister sur le fait que, au fur et à mesure que nous discuterons des questions relatives au système de santé, nous procéderons à la prochaine étape.

Savez-vous quoi, Monsieur le président? D'après mes discussions avec les groupes dehors actuellement, il faut qu'ils sachent ce qui est sur la table et ce qui leur est offert. J'en conviens qu'ils sont fatigués. Ils ne veulent pas être dehors. Nous sommes tous fatigués, mais ils ne veulent pas être dehors non plus. La conversation est intéressante lorsque je leur parle de ce que je dois faire en ce qui concerne la protection du système de santé. Ils comprennent ce que je dois faire et, de plus d'une façon, ils disent : Cela tient-il compte de nous? C'est parce qu'ils veulent retourner au travail, mais, Monsieur le président, nous...

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

[Original]

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, je ne pense pas que le premier ministre a compris ma question, alors je vais la poser en anglais.

[Traduction]

Hier, pendant les discussions, le premier ministre a-t-il mis de côté son obsession pour ce qui est de faire passer 5 000 employés du gouvernement d'un régime de pension à prestations déterminées à un régime de pension à risques partagés? Ce n'est pas une mince affaire pour eux. L'affaire a été présentée devant les tribunaux. Laissez les tribunaux rendre leur décision, et, si le premier ministre s'y oppose, il pourra choisir de prendre des mesures s'il est toujours au pouvoir. A-t-il mis de côté la question des régimes de pension?

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : En passant, ce sont peut-être les deux parlementaires qui ne sont pas d'accord avec le premier ministre en ce qui concerne la grève. A-t-il mis de côté la question des régimes de pension?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Je sais que les Libéraux aiment souligner mon utilisation d'un appareil servant à l'interprétation simultanée et en faire toute une affaire ; d'ailleurs, environ 70 % des gens dans la province auraient peut-être à l'utiliser également. Ce qui est très facile à comprendre, peu importe la langue parlée, c'est la question du chef de l'opposition, car elle est toujours la même. L'entendre une fois, c'est l'entendre dans toutes les langues. Elle sera la même.

Je viens de répondre à la question et j'ai dit que, hier soir, la direction a accepté de présenter notre offre à son équipe de négociation. Voilà. Nous pouvons aller de l'avant. Toutefois, bien sûr, une condition à l'entente a été que nous devons être tenus au courant de l'évolution de la situation, car nous devons assurer le retour au travail du personnel de la santé en particulier et y réagir. Je répète que nous travaillons avec les ministres, les directeurs généraux et les régies de la santé pour poser la question : Quelle est la situation dans votre domaine? Nous devons le savoir, car nous devons agir pour protéger le système de santé et, effectivement, nous prendrons des mesures.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Plus nous posons de questions, plus nous obtenons, petit à petit, des renseignements. Le premier ministre a dit qu'il y a eu une offre.

(Exclamations.)

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Il y a un autre député qui n'est pas d'accord avec le premier ministre. Je suppose qu'il s'exprime maintenant.

Il y a eu une offre. Il y a eu un mandat visant le retour à la table des négociations ; il n'y a donc pas d'entente. Il y a une offre, mais, aux gens dehors qui revendiquent leurs droits, le premier ministre dit qu'il y a une entente. Ce matin, il a dit : Je pense qu'il y a une entente. Bon sang. C'est incroyable que le premier ministre soit si incohérent et perdu.

Oui ou non, y a-t-il une entente? Les employés seront-ils de retour au travail lundi?

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je conviens que le chef de l'opposition ne peut assimiler qu'une quantité limitée d'information à la fois. Je vais me répéter une troisième fois. Hier, à la fin des réunions qui ont duré tout l'après-midi et toute la soirée, la direction a accepté notre offre et devait la présenter à l'équipe de négociation puis recommander qu'elle soit acceptée. Dois-je me répéter encore une fois? Hier soir, nous avons conclu une entente. Vous pouvez l'appeler ce que vous voulez. Vous pouvez la

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

déformer, l'inverser et la manipuler comme vous voulez, mais il s'agit là de l'entente. J'ai dit que nous devons assurer le retour au travail du personnel de la santé. Ainsi, nous irons de l'avant pour qu'il retourne au travail et nous évaluerons la situation aujourd'hui.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Si vous aviez déjà réglé la situation, bien avant maintenant, les travailleurs de la santé seraient déjà de retour au travail.

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, il y a un autre parlementaire qui n'est pas d'accord avec le premier ministre et qui crie de l'autre côté ce matin.

Le premier ministre donne sa version des faits. Nous avons déjà été trompés. Je dirais que nous avons déjà été dupés. Nous voulons attendre et entendre ce que sont probablement les vrais faits, c'est-à-dire l'autre version de l'histoire. Nous attendrons de savoir si ce que le premier ministre dit actuellement est bel et bien ce qui s'est passé hier et s'il y a véritablement une entente. J'attends avec impatience d'entendre l'autre partie en parler pour que nous puissions obtenir un portrait complet de la situation. Le personnel retournera-t-il au travail lundi matin? Oui ou non?

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Vous savez, nous étions d'accord, comme je l'ai expliqué. Hier soir, nous avons présenté une offre qui a été acceptée par les représentants de la direction qui étaient présents avec nous. Ils ont accepté de présenter l'offre à leur équipe et de recommander qu'elle soit acceptée. Évidemment, l'équipe de négociation doit l'évaluer et faire ce qu'elle doit faire, mais les représentants ont accepté de présenter l'offre et de recommander qu'elle soit acceptée, ce qui, à mon avis, est très important.

Je pense que, oui, si le chef de l'opposition veut parler de la prochaine mesure que nous devons prendre pour protéger le système de santé, je l'encouragerais à poser au procureur général les questions d'ordre juridique concernant nos prochaines mesures ou à la ministre de la Santé les questions concernant les situations qui se présentent à nous dans le réseau. Merci, Monsieur le président.

[Original]

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, dans la même phrase — dans la même phrase —, le premier ministre a dit qu'il y a eu une offre et

Questions orales

une acceptation — une offre et une acceptation. Alors, il faut comprendre si, réellement, l'offre a été acceptée. Il serait bon d'entendre les deux parties sur la situation. Là, ce matin, le premier ministre veut prendre du mérite. Il veut prendre du mérite en disant qu'il y a une résolution, mais on va attendre et voir quelle est la réalité.

Ma question au premier ministre est celle-ci : Comme il est près de 10 h, le premier ministre a-t-il l'intention de rencontrer de nouveau aujourd'hui le groupe pour s'assurer que tout le monde a bien compris et que, lundi matin, selon ce qu'il nous dit, il y aura une entente et que les travailleurs seront de retour au travail?

[Traduction]

L'hon. M. Flemming (Rothesay, ministre de la Justice et de la Sécurité publique, procureur général, PC) : Vous savez, il nous faut un petit cours de base en relations de travail, car le chef de l'opposition ne semble pas saisir ni comprendre le processus. Hier soir, une entente a été établie selon laquelle les dirigeants du SCFP ont convenu de soumettre la proposition au vote des membres et d'en recommander l'approbation. La proposition doit être ratifiée par les membres.

Depuis combien de temps êtes-vous ici et voyez-vous que, chaque fois qu'un conflit de travail survient et que les partis se réunissent, l'entente doit être ratifiée par les membres? C'est aussi simple que cela. Une entente a été établie, et les dirigeants du SCFP sont maintenant en mesure de proposer — et ils ont convenu de proposer — une offre à leurs membres et d'en recommander l'approbation. C'est simple.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

SOINS DE SANTÉ

M. D'Amours (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Monsieur le président, il y a six mois, la ministre de la Santé a déclaré que son ministère prenait la relève des régies régionales de la santé en matière de recrutement et visait à éliminer la liste d'attente pour les soins primaires. Le 12 avril, la ministre a parlé à la CBC de son objectif, soit d'affecter un fournisseur de soins de santé primaires à 100 % de la population du Nouveau-Brunswick dans un délai de six mois.

[Original]

Pourtant, 100 % de la réalité, c'est que la ministre était en vacances tout l'été, et pas à peu près. La ministre a donné espoir aux gens du Nouveau-Brunswick qui n'ont pas de médecin de famille. Ma question pour la ministre est simple : Avez-vous oublié la promesse que vous avez faite aux dizaines de milliers de personnes de cette province qui vous ont crue, il y a six mois?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Traduction]

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Eh bien, Monsieur le président, je dois dire que je n'arrive simplement pas à prendre des vacances. Je ne le reproche pas aux autres, mais je pense que mes dernières vacances remontent peut-être à 2009. Je ne prends pas de vacances.

Pour répondre aux propos du député, les soins primaires sont au coeur de notre système de santé. Il est tout à fait nécessaire que chaque personne de la province ait accès à des soins primaires. Je sais que j'ai tenu les propos en question le 14 avril. J'ai appris ma leçon. J'aurais dû dire « dans environ six mois ». Vous savez, je n'ai aucun problème à rendre des comptes, et nous continuerons de faire notre possible. Nous avons une réponse, et elle sera présentée sous peu.

M. D'Amours (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Monsieur le président, il y a six mois, la ministre a prétendu que chaque personne du Nouveau-Brunswick aurait un fournisseur de soins de santé primaires dans un délai de six mois. Je répète que c'était il y a six mois. Le gâchis est tel que le ministre de la Santé précédent commence à me manquer. Madame la ministre, la vieille promesse que vous avez faite fera-t-elle partie de votre nouvelle réforme?

[Original]

Quand les gens du Nouveau-Brunswick auront-ils tous accès à un pourvoyeur de soins de santé primaires, comme vous l'avez promis il y a six mois? Dans six semaines, dans six mois ou tout simplement quand votre gouvernement partira?

[Traduction]

(Exclamations.)

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Je comprends qu'il est du devoir de l'opposition de nous tenir responsables, et je n'ai aucun problème à rendre des comptes. Je travaille sans relâche avec les gens du ministère.

Puis-je saisir l'occasion pour souligner le travail inlassable et assidu de la direction du ministère de la Santé et de tous les employés? J'aimerais simplement dire que, depuis le début de la pandémie, tous les cadres supérieurs ont travaillé pendant les phases rouge, orange et jaune et qu'ils travaillent maintenant dans le contexte des mesures coupe-circuit. Ils ont eu à tenir compte d'une maladie neurologique mystérieuse. Ils n'ont ménagé aucun effort et ont coordonné les nombreuses réalisations que nous avons accomplies cette année, notamment les cliniques de personnel infirmier praticien, le plan d'action visant la santé mentale et la tenue de 50 séances de consultation publique.

PREMIÈRES NATIONS

M. G. Arseneault (Campbellton-Dalhousie, L) : Monsieur le président, je sais qu'un grand nombre de personnes du Nouveau-Brunswick ont été scandalisées par la directive que le ministre de la Justice a envoyée à toutes les parties des services publics, leur précisant de ne plus reconnaître les territoires non cédés des peuples mi'gmaq, wolastoqey et peskotomuhkati. En fait, certains de ses collègues du Cabinet ont été tout aussi scandalisés, même outrés. À mon avis, il serait très important de savoir si la ministre des Affaires autochtones a été consultée quant au contenu, au moment choisi pour l'envoi et au bien-fondé d'une telle directive offensante. La ministre des Affaires autochtones peut-elle nous dire si cela s'est bien produit?

L'hon. M^{me} Dunn (Saint John Harbour, ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises, ministre responsable d'Opportunités NB, ministre responsable de l'Immigration, ministre des Affaires autochtones, PC) : Bonjour, Monsieur le président. Je remercie le député d'en face de la question. En fait, c'est très agréable de se faire poser une question au sujet des Premières Nations. Même si je ne peux pas parler pour mes collègues, je peux vous dire que tous les membres de notre caucus étaient au courant de la question ; il s'agissait donc d'un sujet qui avait fait l'objet de discussions au sein du caucus. Nous avons tous été informés qu'il s'agissait d'une question juridique et que, à un moment donné, l'avis concernant la position du gouvernement serait envoyé à la fonction publique.

Je ne ferai aucune observation sur une question juridique ; je ne peux pas non plus parler pour mes collègues. Toutefois, ce que je peux vous dire, c'est que beaucoup de travail a été fait au ministère. Nous avons engagé du personnel additionnel. Nous disposons de ressources considérables. Nous avons signé deux ordonnances par consentement pour nous éviter des litiges afin que nous puissions définir la voie à suivre avec les Premières Nations, soit une voie sérieuse qui permettra vraiment de rétablir un partenariat et une relation avec elles. Je suis tout à fait disposée à accueillir au ministère quiconque souhaitant recevoir un exposé complet sur ce qui se passe au ministère des Affaires autochtones. Merci.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Madame la ministre.

M. G. Arseneault (Campbellton-Dalhousie, L) : Merci, Monsieur le président. D'après la réponse, je crois comprendre qu'il n'y a eu aucune consultation. Il ne s'agissait que d'une directive donnée à titre d'information.

Dans la longue réponse que la ministre des Affaires autochtones a donnée à ses collègues indignés, soit la ministre des Transports et de l'Infrastructure et le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, elle a parlé de cerner les enjeux, ce qui laisse entendre que nous ne savons pas déjà quels sont les enjeux, de litige, ce qui constitue toujours une expression rassembleuse, et d'entreprendre des procédures, ce qui est encore

Questions orales

une autre expression exprimant parfaitement l'idée de dialogue constructif, de respect et d'engagement. J'espère que la ministre a pris le temps de communiquer cette réponse aux Premières Nations.

Je souligne aussi que des discussions sur une stratégie visant les Premières Nations ont cours depuis déjà un an environ. La ministre peut-elle indiquer à la Chambre quels dirigeants des Premières Nations elle a consultés concernant cette stratégie et quand celle-ci pourrait être publiée? Merci.

L'hon. Mme Dunn (Saint John Harbour, ministre responsable du Développement économique et des Petites Entreprises, ministre responsable d'Opportunités NB, ministre responsable de l'Immigration, ministre des Affaires autochtones, PC) : Encore une fois, je remercie le député d'en face de la question. Monsieur le président, j'aimerais dire ceci : Jusqu'à maintenant, le personnel du ministère a passé en revue plus de 400 initiatives. Lorsque j'ai pris en main le dossier en question, le gouvernement n'avait pas vraiment une bonne compréhension de ce qui se passait dans l'ensemble des ministères. Nous avons effectivement entamé l'examen en question, et j'ai le plaisir d'annoncer qu'il est presque terminé.

Nous avons communiqué avec les Premières Nations, et nous leur avons demandé de participer au processus pour que, ensemble, nous puissions examiner les initiatives afin de déterminer si elles répondent vraiment à leurs besoins. Voilà les travaux qui sont effectivement en cours à l'heure actuelle.

De plus, je vous dirais que, en ce qui concerne les négociations, nous négocions actuellement avec MTI au sujet d'une nouvelle voie à suivre. Nous espérons que la nation wolastoqey participera aussi au processus et que nous aurons des discussions à cet égard. Merci.

NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Merci. Monsieur le président, le premier ministre a dit à la Chambre que, hier soir, un genre d'entente avait été établie avec les dirigeants du SCFP et que ceux-ci la présenteraient à leur équipe de négociation, vraisemblablement en vue d'obtenir une réponse. J'imagine que cela a déjà été fait, à l'heure qu'il est. Voici ma question pour le premier ministre : A-t-il reçu une réponse du SCFP? Quelle est-elle?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, nous avons eu une réponse. Je ne parlerai pas de cette réponse ici. Toutefois, étant donné le contexte de l'entente que nous avons établie hier soir, un élément additionnel qui ne faisait pas partie du processus ni de ce dont nous avons convenu hier soir a été présenté. Comme tout le monde le sait, nous travaillons au dossier depuis des années. L'offre constitue l'aboutissement de beaucoup d'efforts qui nous ont permis d'en arriver là où nous étions hier soir. Elle était très, très

raisonnable. J'espère simplement que les membres auront la possibilité d'en prendre connaissance. D'après les discussions que j'ai eues, je crois certainement comprendre que ceux-ci ne savent ni ce qui a été accompli hier soir ni ce qui a mené à l'offre. Comme nous le savons tous, une bonne communication est essentielle.

SYSTÈME DE TRANSPORT COLLECTIF

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Merci, Monsieur le président, pendant la période des questions, le premier ministre a dit à la députée de Memramcook-Tantramar que son gouvernement s'employait à améliorer le transport collectif dans la province. Voilà qui est vraiment intrigant. Le Comité consultatif sur les systèmes de transport ruraux et urbains, qui a été mis sur pied par la Société de l'inclusion économique et sociale — je n'ai pas inventé les noms, et il s'agit bien des noms exacts —, a présenté il y a presque quatre ans ses recommandations au gouvernement concernant une stratégie de transport collectif. Nous savons que des gens ont difficilement accès aux soins de santé et à l'emploi en raison du manque de transport collectif, et nous savons que le transport individuel constitue la principale source d'émissions de carbone dans notre province. Voici ma question, Monsieur le président : Qui dirige le travail? À quel ministre le premier ministre a-t-il confié le mandat du transport collectif?

L'hon. M^{me} Green (Fredericton-Nord, ministre des Transports et de l'Infrastructure, PC) : Merci, Monsieur le président. Hier, une députée d'en face a effectivement dit qu'aucun ministre n'était directement responsable du transport collectif. C'est vrai et ce ne l'est pas. Le ministère des Transports s'occupe des questions liées au transport et au transport collectif, mais des éléments liés au transport touchent un grand nombre de ministères, particulièrement lorsqu'il s'agit d'appuyer les ministères de la Santé et du Développement social. Étant donné que l'initiative est majeure et qu'elle revêt une grande importance pour les gens du Nouveau-Brunswick, le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, le ministère du Développement social, le ministère de la Santé et le ministère des Transports élaborent ensemble un plan en matière de transport collectif au Nouveau-Brunswick. Le travail est dirigé par le Bureau du Conseil exécutif. Les quatre ministères jouent un rôle actif et travaillent à un plan pour améliorer le transport collectif pour tous les gens du Nouveau-Brunswick.

PESTICIDES

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, chef, AG) : Monsieur le président, j'ai eu le plaisir de participer aux délibérations du Comité permanent des changements climatiques et de l'intendance de l'environnement pendant notre examen des questions liées à l'utilisation de pesticides, surtout à l'utilisation du glyphosate sur les terres de la Couronne. Après avoir entendu de nombreux témoins exprimer de considérables préoccupations au sujet de l'utilisation du glyphosate, particulièrement en ce qui a trait à l'épandage aérien et à l'industrie forestière, j'osais espérer que des recommandations seraient peut-être faites

Questions orales

pour commencer à éliminer graduellement l'utilisation du glyphosate. Malheureusement, mon optimisme a fait place à la déception quand la décision a été prise de retirer notre recommandation voulant que les contribuables cessent de payer les quelque 2,3 millions de dollars que coûte chaque année la pratique controversée. En tant que membre du comité, le ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie aurait-il l'obligeance d'expliquer aux contribuables pourquoi le comité n'a pas présenté la recommandation visant à cesser le paiement des frais liés à l'épandage de glyphosate sur les terres de la Couronne?

L'hon. M. Holland (Albert, ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, PC) : Monsieur le président, en tant que membre du comité ayant travaillé avec le député d'en face, je serais content d'expliquer pourquoi la question n'était pas logique d'entrée de jeu. Le député d'en face a peut-être une compréhension très limitée de la façon dont les affaires du secteur privé fonctionnent, mais les propriétaires de terrains boisés privés doivent payer l'herbicide qui est épandu sur leur bien. Le député d'en face laissait entendre que nous donnons à la Couronne un avantage injuste en l'exemptant du paiement de tels frais. Voilà qui, à mon avis, n'est pas du tout logique. C'est une mesure qui ne me semble certainement pas servir au mieux les intérêts des entreprises privées du Nouveau-Brunswick, c'est-à-dire les propriétaires de terrains boisés privés.

Quoi qu'il en soit, le député d'en face sait pertinemment qu'il est recommandé qu'une étude coûts-avantages soit entreprise en ce qui concerne l'ensemble des effets liés à l'utilisation du glyphosate. L'étude comprendra une analyse des coûts relativement aux répercussions économiques, ce qui englobera exactement ce dont parle le député. Qui plus est, l'étude tiendra compte des effets possibles sur l'environnement et de la façon dont ceux-ci pourraient contrecarrer les efforts de conservation. Le député d'en face peut se servir de la question pour faire de la politiquerie tant qu'il le veut, mais nous mettons en oeuvre un plan efficace.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, nous venons d'apprendre que le syndicat tiendra une conférence de presse à 11 h. Nous attendrons avec impatience la déclaration que ses membres feront. J'aimerais revenir sur la situation en question. Le premier ministre a dit à quelques reprises qu'il y avait une offre proposée. Apparemment, il y a une entente, mais il a lui-même dit que le ministre de la Justice et, je pense, la ministre de la Santé examinaient la situation. Ils examinent les propositions. Encore une fois, ce n'est pas clair, à mon avis en tout cas, et ce n'est certainement pas clair de ce côté-ci de la Chambre, qu'il y ait réellement une entente. Il semble qu'il y ait encore des discussions de part et d'autre, certainement au sein du gouvernement, sur les propositions qui ont été présentées à la table des négociations. Nous attendrons la déclaration que fera le SCFP à 11 h, mais je pense que le premier ministre

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

doit nous édifier sur la situation. Tout ce qu'il a dit était si confus, peut-être à cause de la façon dont il a communiqué ; alors, de façon claire, y a-t-il une entente? Pensez-vous que le SCFP l'acceptera?

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

L'hon. M. Flemming (Rothesay, ministre de la Justice et de la Sécurité publique, procureur général, PC) : Il est étonnant que le chef de l'opposition, qui a été membre du gouvernement pendant tant d'années, fasse preuve d'une telle naïveté en matière de relations de travail et d'un manque notable de connaissances sur le processus. Tout d'abord, les négociations ne se font pas en public ni à l'Assemblée législative. Des réunions ont eu lieu hier soir. Les négociateurs du SCFP ont accepté une offre qu'ils soumettront à leurs membres aux fins de ratification et qu'ils leur recommanderont d'accepter. Il y a un processus à suivre. Les membres doivent tous voter. Ils doivent tous accepter l'offre, mais cela ne se fait pas sur le parquet de l'Assemblée législative. Le chef de l'opposition devrait le savoir. Il devrait le savoir. Il est tout à fait inapproprié de demander au premier ministre d'expliquer dans les moindres détails le déroulement des négociations. Le pire, c'est que le chef de l'opposition le sait mieux que quiconque.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Vous savez, Monsieur le président, je sais que le ministre veut être la personne la plus intelligente dans la salle, mais la question est...

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, il est important, à mon avis, que les gens dans la salle se respectent les uns les autres dans une certaine mesure.

Le premier ministre est le négociateur en chef. Je pense qu'il est important que le premier ministre nous fasse part de sa compréhension claire — nette — quant à ce que seront, d'après lui, les résultats de la discussion d'hier. Il y a certaines tractations au sein du gouvernement. Le SCFP ne s'est pas prononcé publiquement sur l'offre ni sur une éventuelle acceptation, mais le premier ministre dit qu'il y en a une. Veuillez clarifier toute la situation.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Vous savez, Monsieur le président, je ne suis pas sûr qu'il y ait assez de mots pour clarifier la situation à l'intention du chef de l'opposition.

Voici ce qui en est, Monsieur le président. Hier soir, nous sommes parvenus à une entente sur une offre que le gouvernement a présentée aux dirigeants. Ceux-ci sont retournés tard



Questions orales

hier soir auprès de leur équipe de négociation pour lui recommander d'accepter l'offre. À l'heure actuelle, l'acceptation dont il est question n'a pas été confirmée. Nous attendons que ce soit fait, Monsieur le président, puisque les dirigeants sont revenus avec une autre question. Pour l'instant, nous maintenons l'offre et nous y tenons.

Eh bien, Monsieur le président, mon point de vue, je suppose, que je tiens à rendre très clair à la Chambre, est que nous nous concentrons maintenant sur l'arrêté d'urgence et le système de soins de santé de notre province. Nous devons faire en sorte que notre système de santé soit protégé, et nous le ferons.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé. Le temps consacré à la période des questions est écoulé.